

AGENCE ELMOSNINO
Transactions et Gestion Immobilières
82-84, rue de Bernières – 14000 CAEN

Tél. : 02.31.38.27.00

SASU au capital de 10.000 €

R.C.S. CAEN 480 304 195 - APE : 703 A

GARANT : SO.C.A.F. – 26, Avenue de Suffren – 75015 PARIS

Carte Professionnelle CPI 1401 2016 000 005 299 délivrée par la CCI de CAEN

BAREME DES HONORAIRES T.V.A. 20 %

Vente Habitation et Fonds de commerce :

De 0 € à 20.000 €	15 % T.T.C
De 20.001 € à 60.000 €	10 % T.T.C
De 60.001 € à 150.000 €	8 % T.T.C
De 150.001 € à 200.000 €	7 % T.T.C
De 200.001 € à 250.000 €	6 % T.T.C
Au-delà	5 % T.T.C

En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'un mandat dans le cadre du fichier partagé Banque Immobilière de Normandie, le montant de la commission d'agence est déterminé, non pas en application du barème de notre agence, mais conformément au mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat Banque Immobilière de Normandie. Dans ce cas, une information sur le montant de la commission d'agence, ainsi que le débiteur de cette commission, sera communiquée préalablement à toute présentation à tout acheteur qui se déclarera intéressé par le bien concerné. Nous ne percevons aucune rémunération supplémentaire au titre de la transaction réalisée au travers du fichier partagé Banque Immobilière de Normandie ou de sa délégation. Les honoraires initiaux déterminés librement avec le vendeur seront partagés entre les agences.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf mention contraire au mandat

Locations :

Habitation - Honoraires répartis comme suit :

Part propriétaire : Rédaction acte : 8 € le m² TTC – Etat des lieux : 3 € le m² TTC

Part locataire : Rédaction acte : 8 € le m² TTC – Etat des lieux : 3 € le m² TTC

Usage professionnel ou commercial :

Hors rédaction de bail : 20 % H.T. d'une année de loyer,

Avec établissement du bail : 25 % H.T. d'une année de loyer.

Gestion :

5 % H.T. du loyer hors charges (soit 6 % T.T.C.)